

DOSSIER D'INSCRIPTION

2nde GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Année scolaire 2026-2027

LES DOCUMENTS A COMPLETER ET A TRANSMETTRE

Une version papier de ce dossier d'inscription est disponible à l'accueil du lycée

- La fiche **administrative et de droit à la bourse**, avec :
 - Une copie de la carte d'identité de l'élève et du livret de famille (*pages des parents et de l'élève*)
 - Si concerné : le **jugement du tribunal** concernant l'autorité parentale et la garde des enfants (exclusivité ou partage) ou **attestation** stipulant la garde et la domiciliation de l'enfant,
- La fiche **pédagogique**
- Si concerné (FACULTATIF), dossier de **candidature pour l'option EURO ou l'option EPS**
- La Fiche **financière**
- La fiche **vie scolaire**
- La demande éventuelle **d'inscription à l'internat**
- La fiche **Infirmierie – urgence**
- S'assurer d'avoir fait la commande de la **carte Pass'Région Jeunes**
- Fiche adhésion Ecotopia** (FACULTATIF)
- Fiche adhésion MDL** (FACULTATIF).
- A CONSERVER** : *Le fonctionnement du restaurant scolaire*

RESTITUTION DES DOSSIERS

Les parents et les élèves sont accueillis sur les chaînes d'inscription selon le calendrier indiqué ci-dessous au choix :

Mercredi 1^{er} juillet de 13h à 17h

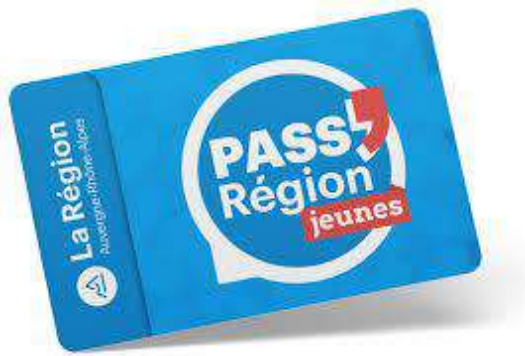
Jeudi 2 juillet de 8h30 à 18h

Vendredi 3 juillet de 8h30 à 14h

DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires seront distribués durant la 1^{ère} semaine de cours au lycée.
(carte pass'régiion jeunes obligatoire, ou le numéro de dossier pass'régiion jeunes)

**Le calendrier et les modalités de rentrée
seront publiés sur le site internet du lycée ultérieurement.**



auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

Obligatoire

Le PASS' Région jeunes permet :

- De bénéficier d'avantages,
- De déjeuner au Lycée Monge lorsque vous aurez crédité la carte pour les repas,
- De bénéficier du prêt des manuels scolaires,
- D'accéder au lycée.

Pour les nouveaux entrants au lycée qui ne possèdent pas de PASS' Région jeunes

Il est impératif de **commander le PASS' Région jeune sur l'appli du Pass' Région ou sur le site.**

A la réception de votre dossier, le Lycée validera cette inscription, vous recevrez ensuite la carte à votre domicile.

Pour les élèves qui possèdent déjà le PASS' Région jeunes

Les avantages du PASS' Région jeunes sont rechargés à distance d'une année sur l'autre si l'élève remplit toujours les critères d'éligibilité. A partir du mois de juin, l'établissement revalidera la carte. Un mail vous informera lorsque l'établissement aura réalisé la revalidation.

En cas de perte/vol/casse

Il vous faut déclarer la perte, le vol, la casse de votre carte PASS' Région jeunes dans la rubrique « mon compte » sur le site Web. 5 € seront prélevés sur l'un des avantages restant sur le PASS' Région jeunes au titre de la participation aux frais de refabrication de la carte.

Manuels scolaires

Le Pass' Région permet d'obtenir gratuitement les manuels scolaires.

Il est obligatoire de rendre les manuels de l'année précédente pour recevoir les nouveaux manuels.



Les manuels seront distribués en classe pendant la première semaine de la rentrée.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

| Code | Libellé | Code | Libellé |
|--|---|--|---|
| AGRICULTEURS EXPLOITANTS | | OUVRIERS | |
| 10 | Agriculteurs exploitants | 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE | | 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 21 | Artisans | 64 | Chauffeurs |
| 22 | Commerçants et assimilés | 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus | 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES | | 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 31 | Professions libérales | 69 | Ouvriers agricoles |
| 33 | Cadres de la fonction publique | RETRAITES | |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques | 71 | Retraités agriculteurs exploitants |
| 35 | Professions de l'information, des arts et des spectacles | 72 | Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise | 74 | Anciens cadres |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise | 75 | Anciennes professions intermédiaires |
| PROFESSIONS INTERMEDIAIRES | | 77 | Anciens employés |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés | 78 | Anciens ouvriers |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travail social | PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE | |
| 44 | Clergé, religieux | 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique | 83 | Militaires du contingent |
| 46 | Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise | 84 | Elèves, étudiants |
| 47 | Techniciens | 85 | Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise | 86 | Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités) |
| EMPLOYES | | | |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonction publique | | |
| 53 | Policiers et militaires | | |
| 54 | Employés administratifs d'entreprise | | |
| 55 | Employés de commerce | | |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers | | |

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service en ligne Bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse quand **j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
 - ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.
- ✓ Si je suis en concubinage (c'est-à-dire que je vis en couple sous le même toit sans être ni marié ni pacsé), je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

FICHE ADMINISTRATIVE A COMPLETER

Année scolaire : 2026-2027

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVENom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : __/__/__

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : __ __

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez.....

Ou possède sa propre adresse

Code postal : __ __ __ __ Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
 (3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : pour les élèves nés en France
 (5) *L'élève habite* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUXUn *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : Ce *lien* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : __ __ __ __ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : __ __ __ __ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : **AUTRE PERSONNE À CONTACTER**Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS : **Responsable qui paie les frais scolaires**

NOM PRÉNOM

Responsable qui perçoit les aides de l'éducation nationale

NOM PRÉNOM

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

 Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse Non, je refuse**Vous-même :**

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ? Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : _ _ _ Sa commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Signatures des représentants légaux

Fiche pédagogique d'inscription SECONDE GÉNÉRALE & TECHNOLOGIQUE

Année scolaire 2026-2027

IDENTITE DE L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

ETABLISSEMENT PRECEDENT en 2025-2026

Nom de l'établissement : Ville :
Classe :

ELEMENTS PEDAGOGIQUES

CANDIDATURE A UNE SECTION EURO OU EMILE

(Dossier de candidature à remplir obligatoirement pour l'EURO)

Langue vivante A :

Anglais

Euro anglais (+1h d'anglais + 1h dans une matière enseignée en anglais)

Euro espagnol (+1h d'espagnol + 1h d'une matière enseignée en espagnol)

Langue vivante B :

Allemand

Espagnol

Italien

Emile anglais (uniquement pour les élèves déjà EMILE au collège)

Emile anglais + Euro anglais (uniquement pour les élèves déjà EMILE au collège)

La réponse pour l'admission en section Euro ou Emile se fera au plus tard le 15 juillet.

L'engagement est sur un an minimum

La matière enseignée en Anglais/Espagnol sera fonction des contraintes du lycée.

STRUCTURES SPORTIVES

Attention : il n'est pas possible de cumuler une section Euro/Emile et une structure sportive

J'ai participé aux sélections et j'ai été retenu pour :

la section rugby

la section natation

la classe foot féminin

la classe aéroplaneur

Je sollicite mon inscription

OPTION EPS (dossier de candidature à remplir)

La réponse pour l'admission en option EPS (3h par semaine en plus des cours d'EPS), sera envoyée au plus tard le 15 juillet.

UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE au choix

L'élève peut choisir un enseignement technologique optionnel (1,5h par semaine).

Sciences de l'ingénieur (SI) (1,5h /semaine)

Parcours STI2D (~40 h/an, y compris sur quelques mercredi après-midi.)

Choix de l'option SI recommandée

(ces options doivent être cochées pour les élèves ayant demandé une dérogation pour suivre SI, ou ayant demandé le parcours STI2D sur Afflernet)

Management et gestion (MG) (1,5h /semaine) **INCOMPATIBLE Euro Anglais / Espagnol et Sections Sportives Rugby Foot et Natation**

AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ

Aménagement aux examens pour situation de handicap : Oui Non

Votre enfant a-t-il bénéficié précédemment d'un

Projet personnel de scolarité (PPS) : Oui en 2025-26 Non

Projet d'accueil individualisé (PAI) : Oui en 2025-26 Non

Projet d'accompagnement personnalisé (PAP) : Oui en 2025-26 Non

Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) : Oui en 2025-26 Non

SIGNATURES

Signatures des responsables légaux :

Date :

Nom : Signature :

Nom : Signature :

Signature de l'élève :

Date :

Signature :

OPTION FACULTATIVE EPS du lycée Monge



PROGRAMME PREVISIONNEL

Les élèves inscrits dans cette option ont 3h d'EPS en plus des 2 heures obligatoires par semaine, pendant les 3 années de scolarité au lycée.

Les créneaux de 2h (1 ou 2 dans la semaine selon « quinzaine ») permettent de vivre des cycles d'enseignement dans les **deux domaines d'activités sportives de l'option** : les **SPORTS COLLECTIFS** et les **Activités de Pleine Nature**. Le programme de chaque année est constitué de 4 cycles différents.

Partie « pratique » : HANDBALL = 1 cycle **chaque année**. VOLLEY-BALL et FUTSAL = 2 cycles chacun sur le cursus. ESCALADE et RAID/COURSE D'ORIENTATION = 2 cycles chacun sur le cursus. Préparation Physique Généralisée ou Spécifique/Fitness = équivalent à 2 cycles sur le cursus.

En fin de seconde, un **stage sportif** de pleine nature (escalade sur site naturel, course d'orientation, ...) délocalisé et de plusieurs jours est proposé.

Partie « théorie » : en seconde = être capable de connaître les principaux groupes musculaires, leur fonctionnement lors d'un effort physique et la gestion des blessures en sport collectif. Connaissance et compréhension des différentes filières énergétiques en course d'orientation. Prévention des risques en escalade. Appropriation et mise en oeuvre du PASS académique; en première = lier les notions théoriques et pratiques d'entraînement avec les sports collectifs pratiqués, et la PPG/S ; en terminale = réaliser une étude thématique avec **présentation orale**.

S'inscrire à l'option EPS, c'est opter pour un engagement sur l'ensemble du cursus, soit les 3 années.

INSCRIPTIONS et CONDITIONS

Le dossier de candidature est à compléter puis à déposer au lycée Gaspard Monge (119 avenue Marius Berroir - 73000 Chambéry) - Tél. : 04.79.33.39.09 - Fax : 04.79.33.57.34 - Ce.0730016W@ac-grenoble.fr

Les démissions seront exceptionnelles et devront être motivées et exprimées par une lettre.

Des exclusions par les professeurs responsables de l'option (temporaires voire définitives) pourront intervenir en cas de manquements répétés aux engagements initiaux des élèves (partie « engagements » au verso de la fiche de candidature).

Au moment du **recrutement** (élèves venant de troisième), les places sont limitées à 28 élèves maximum.

La sélection éventuelle se base sur la moyenne d'EPS de troisième (conseil : au moins 13/20), sur les appréciations du professeur d'EPS, inscrites sur le dossier de candidature, et enfin, sur les appréciations générales des bulletins de note de troisième. Nous souhaitons des élèves motivés pour les activités présentées, ouverts et curieux par rapport aux apports théoriques présentés, et prêts à s'investir au sein de l'UNSS.

Pendant le cursus, chaque cycle fera l'objet d'une évaluation, qui constituera la moyenne trimestrielle pour l'option. Parallèlement à ces temps d'apprentissages, chaque élève aura à compiler les données théoriques dans un support concret (port folio, cahier...) sur les connaissances ou notions à retenir qui l'accompagnent dans son projet annuel, et/ou sa préparation à l'oral comptant pour le BAC.

Il est demandé à chaque élève de l'option de participer aux rencontres UNSS dans une des activités proposées, à raison **d'au moins 5 créneaux / évènements (dont le mercredi) par année**.

L'évaluation pour le BAC intègre les notes de première et de terminale, à raison d'un **coefficient 4**, ajouté au total des coefficients (100).

OBJECTIFS

- Améliorer ses qualités physiques, mentales et cognitives, ainsi que son niveau dans les APSA enseignées
- Développer sa culture physique et sportive
- Aider au développement personnel de l'élève par l'acquisition de connaissances, d'attitudes et de méthodes permettant de mener de front : travail scolaire et pratiques physiques et sportives
- Développer la réflexion des élèves à partir de thèmes définis, de conduite de projet, et de réalisation d'une étude
- Obtenir des points supplémentaires pour le baccalauréat
- Acquérir des principes d'entraînement et de gestion de sa vie physique, permettant d'accéder à une autonomie en acte
- Représenter le lycée lors des rencontres unss en participant à la vie de l'association sportive

Les professeurs d'EPS responsables de l'option facultative EPS

ENGAGEMENTS DEMANDES

- ✓ Faire preuve d'une assiduité permanente,
- ✓ Informer le professeur de l'option le plus rapidement possible et en respectant le règlement intérieur, en cas d'empêchement physique ou autre,
- ✓ Participer aux séances avec un esprit ouvert et positif sur l'apprentissage des APSA pratiquées,
- ✓ Participer au minimum à **5** créneaux / événements (dont le mercredi) de l'Association Sportive du Lycée, dans une des activités proposées, chaque année scolaire,
- ✓ Assurer la tenue régulière de son support théorique durant les trois années du cursus,
- ✓ Respecter les autres élèves du groupe, les professeurs et personnels côtoyés, les consignes annoncées, les locaux et le matériel utilisés,
- ✓ S'impliquer physiquement de manière optimale et régulière.

LYCEE MONGE Général et Technologique

OPTION FACULTATIVE EPS

119, avenue Marius Berroir 73000 – CHAMBERY

2026 / 2027

Tél. : 04.79.33.39.09 - Fax : 04.79.33.57.34 ce.0730016W@ac-grenoble.fr

FICHE de CANDIDATURE

NOM , Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté en 2025-2026 :



Renseignements sur les activités physiques et sportives pratiquées

- APS pratiquées (précisez éventuellement le nom du club) :

- APS pratiquées à l'AS de l'établissement précédent :

A remplir par le professeur EPS :

Avis du professeur d'EPS de la classe de troisième :

Positionnement de l'élève par le professeur d'EPS, sur une échelle de 1 à 6 :

(1 = peu d'investissement de l'élève ; 6 = investissement total) Ex : item curiosité (1 = peu curieux ; 6 : très curieux)

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| curiosité dans les activités proposées | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| capacités à répéter les efforts dans les activités d'endurance | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| capacité d' écoute des consignes | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| capacité à prendre en compte les conseils | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| autonomie dans ses apprentissages (cherche à comprendre, questionne etc...) | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| prise de responsabilité (juge, arbitre, prise de notes...) | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| capacité à travailler avec différents partenaires (coopération, entraide, soutien) | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |

Nom du professeur :Date : Signature :

Je désire que mon enfant s'inscrive à l'option facultative EPS du lycée Monge et déclare avoir pris connaissance des conditions relatives à l'enseignement de cette option.

Date :Signature des Parents :

Fiche Financière 2026-2027

Destinée aux services Financiers

Merci de compléter ce document en majuscules, lisiblement.

L'élève

Nom : Prénom : Date de naissance :

Responsable financier

Nom : Prénom : Date de naissance :
.....

Pièce à fournir obligatoirement quel que soit le régime de l'élève

**RIB DE BANQUE du responsable financier
A COLLER ICI**

(qui servira aux versements éventuels aux familles tels que les bourses, les remboursements de frais de stages, les trop-perçus liés aux voyages scolaires, à la demi-pension, etc...)



Pour les élèves boursiers le RIB doit-être au nom du demandeur



Les **élèves internes de seconde** qui souhaitent adhérer au prélèvement mensuel peuvent demander le formulaire de mandat de prélèvement lors des chaines d'inscription.

Nom élève : Prénom :

Classe à la rentrée 2026 :

Carte PASS'Région jeunes

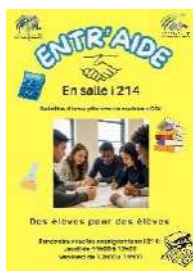
La possession de la carte PASS'Région jeunes est obligatoire. Au lycée, la carte permet d'accéder à l'établissement, au service de restauration et au prêt des manuels. Chaque année, nous devons revalider la carte PASS'Région jeunes, merci d'indiquer le numéro de carte (imprimée sur la carte) ou le numéro de dossier si vous n'avez pas encore reçu la carte.

N° Carte pass région (ou numéro de dossier) :

Ambassadeur pHare (Les élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement sont formés dans le 2d degré dans le cadre du programme pHARE et interviennent dans les lycées, les collèges ou les écoles afin de sensibiliser les élèves au harcèlement.)

Mon enfant a été ambassadeur pHare :

NON OUI dans quel établissement :



ENTR'AIDE au lycée Monge : DES ELEVES POUR DES ELEVES.

Le dispositif « ENTR'AIDE » du lycée Monge a été créé à l'initiative des élèves du CVL et des enseignants volontaires. Il permet aux élèves de travailler avec d'autres élèves en autonomie, chacun aidant l'autre selon ses points forts (maths, français...). Les enseignants référents, Mr Pellissier et Mme Mugnier sont présents à certains horaires et assurent l'accueil et les inscriptions des élèves. Les bulletins d'inscription sont disponibles au CDI ou en vie scolaire.

Mon enfant est intéressé par ce dispositif : OUI NON

Conseil de Vie Lycéenne Les élèves élus au CVL sont les **représentants des élèves** et participent à la vie de leur établissement en exprimant l'avis des élèves et en faisant des propositions pour améliorer les conditions de vie des élèves dans leur lycée.

Mon enfant était élu au CVC (Conseil de la vie Collégienne) dans son collège : NON OUI

Pour suivre la vie du lycée Monge : INSTA DU LYCEE MONGE : MONGE_OFFICIEL



Autorisation de sortie (pour les élèves mineurs)

En cas de rupture de l'emploi du temps officiel des classes : heures libres, absences de professeurs prévues ou non prévues, l'établissement assurera toujours un accueil des élèves et étudiants dans les salles de permanence, au foyer, au CDI.

Néanmoins, dans le cadre de leur apprentissage de l'autodiscipline et de l'autonomie, les élèves et étudiants peuvent sortir de l'établissement, avec l'autorisation remplie ci-dessous s'ils sont mineurs.

J' **autorise** mon enfant à sortir de l'établissement en cas de rupture prévue ou impévue de l'emploi du temps de sa classe :

OUI NON Non concerné (majeur)

Autorisation droit à l'image, d'enregistrement sonore et vidéo

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de la gestion administrative (trombinoscope...) et des autres usages internes à l'établissement (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves).

| Autorise | Finalité/support | Durée | Étendue de la diffusion |
|--|--|---------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Gestion administrative Logiciel de vie scolaire (Pronote) | Année scolaire 2026- 2027 | Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire |
| <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT | | Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement |

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement.

SIGNATURES

Le **règlement intérieur** (et ses annexes) est disponible sur le site internet du lycée, et figure sur le carnet de correspondance remis en début d'année. Il fixe notamment les droits et les devoirs de l'ensemble de la communauté éducative et de ses usagers. Nous vous invitons à en prendre connaissance. L'inscription au lycée Monge vaut acceptation de celui-ci.

Signatures des responsables légaux

Date :2026

Nom : Signature :

Nom : Signature :

Signature de l'élève : Date :2026

Signature :

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Année scolaire 2026 / 2027

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT : OUI NON

ANCIEN INTERNE 2025/2026 au lycée Monge ? : OUI NON

Nom : Prénom : Sexe : M F

CLASSE 2026 / 2027

SECONDE / 1 CAP : PROFESSIONNELLE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

PREMIERE : PROFESSIONNELLE GENERALE STMG STI2D

TERMINALE / T CAP : PROFESSIONNELLE GENERALE STMG STI2D

L'INTERNAT EST RESERVÉ AUX LYCÉENS

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse du domicile :

Distance en voiture domicile / lycée :km

Tél portable :

Adresse électronique du responsable légal qui recevra la réponse de la commission internat :
.....@.....

Nom prénom et adresse du responsable légal 2 si différente du légal 1 :

Pour l'année 2026 / 2027, je demande que mon enfant soit interne.

Fait à le / / 2026

Signature d'un responsable légal :

NB : l'adhésion des internes à la MDL (maison des lycéens) est fortement recommandée pour le financement des activités de l'internat.

Informations :

-Une commission se réunira à la fin de la période des inscriptions pour établir la liste des élèves admis à l'internat en fonction des places disponibles. Une réponse vous sera transmise par mail au plus tard le 13/07/26.

-Faute d'une capacité suffisante, certains élèves internes (Filles / Garçons) seront hébergés dans une partie de l'internat localisé au lycée La Cardinière (5 minutes à pied accès direct sans passer par l'espace public),

-Si la capacité maximum est atteinte, les demandes seront mises en liste d'attente.

FICHE Infirmerie - Urgence

Année Scolaire 2026-2027

Nom de l'élève : Prénom :

FORMATION POUR L'ANNEE 2026-2027 : UPE2A 2nde CAP 1ère Tale Enseignement sup.

Date et lieu de naissance : Internat demandé : oui non

Adresse :
.....

N° d'immatriculation de Sécurité Sociale DE L'ELEVE :

↳ Indispensable pour les élèves inscrits en section professionnelle et/ou technologique. Pour les moins de 16 ans, renseignez-vous auprès de votre caisse en précisant que l'élève est dans un lycée professionnel ou technologique.

Centre de Sécurité Sociale (nom et adresse) des parents :

Nom et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides :

Responsable 1 : Nom : ☎ Portable :

☎ Travail : Lieu de travail :

Responsable 2 : Nom : ☎ Portable :

☎ Travail : Lieu de travail :

Elève : ☎ Portable :

Autre personne susceptible de vous joindre :

Nom : ☎ Portable :

• En cas d'urgence, un élève accidenté est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

• Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

• Les frais éventuels occasionnés pour le retour au lycée sont à la charge de la famille.

Date du dernier vaccin antitétanique (DTP) :

OBLIGATOIRE : PHOTOCOPIE DE LA PAGE DES VACCINS

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre etc....) :

Nom et adresse du médecin traitant :

FICHE INFIRMERIE - URGENCE (suite)

Nom de l'élève : Prénom :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

L'élève a-t-il bénéficié durant les années précédentes :

- D'un Projet Personnel de Scolarité (PPS) avec une notification MDPH ? **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir le dernier GEVASCO (pour les nouveaux inscrits au lycée)
- D'un projet d'accueil individualisé (PAI) **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir un exemplaire de PAI de l'année précédente (pour les nouveaux inscrits au lycée)
- D'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir un exemplaire de PAP de l'année précédente (pour les nouveaux inscrits au lycée)
- D'un aménagement d'examen au Diplôme National du Brevet ou du Baccalauréat ? **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir la dernière notification d'aménagements d'examens (pour les nouveaux inscrits au lycée)

Le jour de l'inscription, merci de transmettre à l'infirmière scolaire sous pli cacheté les documents des années précédentes (PAI, PPS, PAP et/ou aménagements d'examen). Il est très important de prendre contact dès la rentrée avec le professeur principal afin d'organiser au mieux la continuité des aménagements de la scolarité. Sans les justificatifs, le projet ne pourra pas être pris en compte. En cas de difficulté, nous vous invitons à prendre contact avec l'infirmière scolaire.

Pour les élèves internes

En cas de maladie : La consultation et les frais pharmaceutiques sont à la charge de la famille.

L'élève doit avoir sur lui sa carte vitale ainsi qu'une photocopie de sa carte de mutuelle.

En cas d'hospitalisation (même très courte) : Les parents doivent prendre en charge leur enfant pour la sortie. Conformément au règlement intérieur, tous les médicaments doivent être déposés auprès de l'infirmière qui est seule habilitée à délivrer la posologie quotidienne. En cas de manquement à cette obligation, le lycée se dégage de toute responsabilité.

Autorisation de soins :

J'autorise à se rendre seul(e) en ville avec l'accord du "service Infirmierie" ou du "service Vie scolaire", pour une consultation médicale ou dentaire, en kinésithérapie, en radiologie...

A, le

Signature des responsables légaux

Responsables du projet :

- MANZ Hervé (Sciences-Physiques)
- LALLEMENT Cécile (Philosophie)
- DESMULLIER Lucie (Laboratoire)

ANNÉE 2026-2027

Fiche de renseignements :

- Nom : _____ Prénom : _____
- Classe actuelle : _____
- Né(e) le : _____ à _____
- 📞 Téléphone élève : _____ + Adresse mail : _____

LIEU DE RESIDENCE

- Adresse : _____
- 📞 Téléphone mère : _____
- 📞 Téléphone père : _____

FAMILLE

- Nom(s) et Prénom(s) des responsable(s) légaux
- Père : _____ Adresse mail : _____
- Mère : _____ Adresse mail : _____
- Autres (tuteurs) : _____ Adresse mail : _____

Divers

- Langues étudiées : _____
- Sports et loisirs pratiqués : _____
- Métier(s) envisagé(s) : _____

Lettre de motivation

Décris en quelques lignes les raisons qui t'ont poussé à t'inscrire à l'option Ecotopia.

Quelles qualités possèdes-tu que tu es prêt à mettre au service de l'option ?

INFORMATIONS

Option Ecotopia, 2h par semaine.
Accessible à tous les élèves, toutes
filières, tous niveaux, toutes
spécialités sous réserve de
disponibilité du créneau dans l'emploi
du temps.

Contact : MANZ Hervé
herve.manz@ac-grenoble.fr

ANNÉE 2026-2027



Maison des lycéens

Année 2026/2027

Depuis 2016, la MDL est gérée par les lycéens élus par les adhérents. Tous les adhérents sont invités à l'Assemblée Générale au mois de septembre pour choisir les membres du Bureau de la MDL.

ACTIVITES DE LA MDL : à suivre sur le compte instagram : @mdl_monge

UN CLUB : Club musique,

DES ANIMATIONS : Téléthon, St Valentin, foyer (baby-foot, sports co), bal de fin d'année...

DES PROJETS : soutien aux projets des élèves : Science Fair, Yearbook, les Ruches de Monge, Bien-être et culture au Lycée (distributeur de boissons, abonnement au Dauphiné Libéré...), aide au financement des voyages scolaires ...

ACTIVITES DE L'INTERNAT : des soirées (jeux challenge, fête de Noël), des activités (sortie patinoire, dessin, en fonction des souhaits des internes.

ADHESION : **10 Euros**, par chèque, à l'ordre de la **MDL** du Lycée **MONGE**

Ton adhésion permettra de contribuer aux activités sportives et culturelles au Lycée.

La MDL finance les projets portés par les élèves et investit pour améliorer la vie au Lycée.

***Que tu sois interne ou demi-pensionnaire, tous les élèves en profitent !
T'investir dans la MDL est une première expérience de la vie associative !
Ton aide et ta motivation sont les bienvenues !***

ADHESION A LA MDL

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE 2026-2027 :

Comme tous les adhérents, je serai invité à l'Assemblée Générale de début d'année.

Je souhaite être élu au Bureau de la MDL pour y exercer des responsabilités.

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL

MODE DE PAIEMENT :

Merci de régler de préférence par chèque bancaire à l'ordre de la MDL Lycée Monge

Chèque bancaire

(Noter le nom, le prénom de l'élève et la classe d'admission au dos du chèque sans l'agrafer)

Espèces

Par Hello asso



Fonctionnement du restaurant scolaire

Pour les élèves demi-pensionnaires, internes et internes externés

Rentrée 2026

Etabli pour l'ensemble des personnes prenant leurs repas au restaurant scolaire

Le service de restauration du Lycée Monge se présente sous la forme d'un self-service composé de plusieurs îlots de présentation des plats.

Il est proposé aux élèves un choix de menus variés et une formule « express » élaborés sur place par les personnels de l'établissement.

Modalités d'accès au service

Important : Tous les lycéens et les apprentis doivent être en possession de leur PASS'REGION dès la rentrée. Pour connaître toutes les informations sur le PASS'REGION rendez-vous sur le site internet <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Le passage au self se fait après avoir réservé son repas au plus tard le jour même à 10 h 15, à l'aide du "PASS REGION" que votre enfant doit avoir avec lui pour accéder à l'établissement.

La réservation des repas peut se faire sur plusieurs semaines. Des codes vous seront transmis par mail fin août 2026 pour créditer le compte de demi-pension. Passé un délai d'une semaine, les comptes non approvisionnés seront bloqués.

Deux bornes de réservation se situent **dans le hall à proximité de l'accueil.**

La réservation est **également possible par internet sur PC et Smartphone via un lien présent sur le site internet du lycée.**

En cas d'absence, il est possible d'annuler une réservation le jour même jusqu'à 10h15.

La réservation est mise en œuvre pour limiter la surproduction de repas et ainsi éviter le gaspillage alimentaire.

Tout repas réservé, mais non consommé, sera facturé quel que soit le motif.

En cas de casse, de détérioration ou de perte du **Pass'Région**, l'élève devra en commander un nouveau sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Dans l'attente de la réception du nouveau Pass'Région, une carte provisoire ALISE sera remise à l'élève. Si elle n'est pas restituée au service intendance, elle sera facturée au tarif de 5 €.

Horaires d'ouverture du service de restauration

Du lundi matin au vendredi midi :

- 6h45-7h45 : petit-déjeuner pour les internes et les internes externés
- 11h20-13h15 : déjeuner pour les demi-pensionnaires, les internes, les internes externés et les commensaux
- 18h30-19h10 : dîner pour les internes et les internes externés

Le vendredi soir :

- 18h30-19h10 : dîner pour les internes externés uniquement

Tarifs

| | |
|--|-----------|
| Déjeuner élèves demi-pensionnaires à compter du 01/01/2026 | 4,55 € |
| Dîner post-BAC sur réservation (BTS, prépa TSI) | 4.55 € |
| Forfait internes (année scolaire 2025-2026) à titre indicatif | 1884.80 € |
| Forfait internes-externés (année scolaire 2025-2026) à titre indicatif | 1735.40 € |

Le forfait d'internat pour les élèves de 2nde, 1^{ère}, terminale comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner et la nuitée.

Le forfait d'interne-externé pour les étudiants CPGE/BTS comprend le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner.

Modalité de règlement

Le repas pour les demi-pensionnaires est débité à la réservation (*un seul repas possible par service par élève*). Le crédit restant apparaît sur la borne. Veillez à ce que la carte de cantine soit approvisionnée ; dans le cas contraire, la réservation du repas ne sera pas possible. Aussi dès que le crédit **atteint 20.00 €**, il est conseillé de recharger le compte restauration de l'élève.

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Monge et déposés dans la boîte à lettres située à l'entrée du secrétariat de gestion. Au dos de ceux-ci doivent figurer le **numéro de la carte** ainsi que les nom et prénom de votre enfant. Il est possible, si vous avez deux enfants ou plus scolarisés au lycée, de ne faire qu'un seul chèque et de préciser la répartition du crédit entre chacun d'entre eux.

Il est important de VERIFIER QUE VOUS AVEZ BIEN SIGNÉ VOTRE CHEQUE, sinon il ne pourra pas être encaissé et le compte restauration de votre enfant ne sera pas crédité.



En raison de la fermeture du centre de traitement des chèques de Rennes, à compter d'avril 2027 les chèques bancaires ne seront plus acceptés.

Le paiement en espèces s'effectue uniquement le matin au secrétariat d'intendance (bureau L121), qui remettra en contrepartie un reçu.

Le paiement par C.B pour les demi-pensionnaires à l'aide d'un ordinateur ou un Smartphone via le site internet du lycée Monge (<https://www.lycee-monge.fr/fr/demi-pension-restauration>), rubrique paiement restauration, avec l'identifiant qui sera remis à la rentrée scolaire.

Le paiement par CB pour les internes/internes-externés via <https://educonnect.education.gouv.fr> à l'aide des identifiants remis en début d'année.

Cas particuliers des PAI

Lorsqu'est mis en place un protocole d'accueil individualisé alimentaire, l'élève concerné pourra apporter son repas au lycée. Dans l'attente du déjeuner, le panier repas sera stocké dans un réfrigérateur destiné à cet effet. Au moment du déjeuner, l'élève pourra remettre en température son repas avec le micro-ondes dédié du restaurant scolaire et il sera autorisé à prendre son repas avec ses camarades.

Fonds Social Lycéen (F.S.L.) et Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)

Le Fonds Régional d'Aide à la Restauration et le Fonds Social Lycéen sont attribués à l'établissement par la Région Auvergne Rhône Alpes et par l'Etat. Ces fonds sont destinés à aider de manière ponctuelle les familles. Ces aides aux familles contribuent en priorité au paiement des frais de restauration scolaire mais peuvent également être attribuées pour participer au financement de certaines charges liées à la scolarité de l'élève (voyage, fournitures scolaires, équipement de sport, frais de transport etc...).

1. A qui s'adressent ces fonds sociaux ?

Ils s'adressent principalement aux familles qui rencontrent des difficultés financières liées à un événement particulier (décès, chômage, maladie) et inattendu. Ils ne sont pas uniquement destinés aux familles d'élèves boursiers.

2. Fonctionnement :

Les fonds sociaux sont gérés directement par l'établissement.

La famille qui le souhaite retire un dossier auprès de l'assistante sociale du lycée.

La famille le complète de manière rigoureuse et joint les pièces justificatives demandées puis le retourne à l'assistante sociale du lycée (*les dossiers incomplets ne sont pas étudiés*).

La décision d'attribution ou de non attribution est prise par une commission spéciale, présidée par le chef d'établissement, qui se réunit au moins une fois par trimestre et examine chaque dossier de manière anonyme.

A l'issue de la commission, les familles sont informées par courrier de la décision prise.

L'aide à la restauration créditée sur la carte de l'élève ne peut être remboursée à la famille en fin de scolarité.